

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'égalité des territoires
et du logement

Décision du 21 SEP. 2012
portant désignation d'un membre de la commission nationale pour la lutte contre
l'habitat indigne de l'Agence nationale de l'habitat

La ministre de l'égalité des territoires et du logement,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article R. 321-6-4 ;

Vu la décision du 21 juin 2010 modifiée portant nomination à la Commission nationale pour la lutte contre l'habitat indigne de l'Agence nationale de l'habitat ;

Vu le courriel du ministère chargé de la santé en date du 23 juillet 2012,

DECIDE

Article unique

Madame Anne Pillebout, chargée de l'habitat insalubre et du saturnisme au sein du bureau de l'environnement intérieur, des milieux de travail et des accidents de la vie courante, est nommée membre de la Commission nationale de lutte contre l'habitat indigne de l'Agence nationale de l'habitat, en qualité de représentante du ministre chargé de la santé, à compter du 1^{er} septembre 2012, en remplacement de Mme Soizic Urban.

Fait le **21 SEP. 2012**

Pour la ministre et par délégation,
Le directeur de l'habitat
de l'urbanisme et des paysages


Etienne Crépon